Journal de Recherche Multidisciplinaire
ISSN : 3088-5205 https://jorep.net

JOREP Journal de recherche multidisciplinaire

Volume : 1
Numéro : 2
Année : 2026
Mois : juin

Police de proximité et renforcement de la confiance à travers les cultures : Canada vs Afrique du Sud.

Wendpanga David OUEDRAOGO

Le département de Politique Internationale, à l'université de Lisala (UNILIS), République démocratique du Congo.

A PARAÎTRE

RESUME

Cette étude analyse le rôle de la police de proximité, ainsi que celui de l'ensemble des stratégies visant à rapprocher les forces de l'ordre des communautés, dans une perspective comparative entre le Canada et l'Afrique du Sud. Elle s'inscrit dans un contexte où la confiance constitue un élément central de l'efficacité des politiques de sécurité publique.

L'objectif principal est d'analyser dans quelle mesure les héritages historiques, marqués notamment par la colonisation, les politiques d'assimilation au Canada et le régime de l'apartheid en Afrique du Sud, influencent les dynamiques actuelles de confiance entre la police et les populations. L'étude met également en lumière les événements et missions policières passés ayant contribué à institutionnaliser une méfiance durable, particulièrement au sein des groupes marginalisés. À travers une approche qualitative et comparative fondée sur l'analyse documentaire, cette recherche examine les stratégies de police de proximité mises en œuvre dans les deux pays. Les résultats montrent que, bien que des efforts significatifs aient été réalisés pour rapprocher la police des communautés, leur efficacité varie selon la prise en compte des dimensions culturelles et historiques propres à chaque contexte.

L'étude conclut que le renforcement durable de la confiance nécessite non seulement des réformes institutionnelles, mais aussi la reconnaissance des injustices passées et l'adaptation des pratiques policières aux réalités socioculturelles des populations. Elle souligne ainsi l'importance d'une approche contextualisée et inclusive de la police de proximité pour consolider les relations entre la police et les citoyens.

Wendpanga David OUEDRAOGO

Journal de Recherche Multidisciplinaire Vol *1, numéro 1,* 2026.

À PARAÎTRE

Mots-clés : police de proximité, Canada, Afrique du Sud, Burkina Faso, renforcement, confiance

ABSTRACT

This study analyzes the role of community policing, defined as the set of strategies aimed at bringing law enforcement closer to communities from a comparative perspective between Canada and South Africa. It is set against a backdrop in which trust emerges as a central element in the effectiveness of public safety policies.

The main objective is to analyze the extent to which historical legacies marked notably by colonization, assimilation policies in Canada, and the apartheid regime in South Africa influence current dynamics of trust between the police and the public. The study also highlights past events and police operations that have contributed to institutionalizing lasting mistrust, particularly among marginalized groups.

Using a qualitative and comparative approach based on a literature review, this study examines the community policing strategies implemented in both countries. The results show that, although significant efforts have been made to bring the police closer to the communities, their effectiveness varies depending on the extent to which the cultural and historical dimensions specific to each context are taken into account.

The study concludes that building lasting trust requires not only institutional reforms, but also an acknowledgment of past injustices and an adaptation of policing practices to the sociocultural realities of the communities. It thus highlights the importance of a contextualized, inclusive approach to community policing to strengthen relations between police and citizens.

Keywords: community policing, Canada, South Africa, Burkina Faso, strengthening trust

À PARAÎTRE

Wendpanga David OUEDRAOGO

Journal de Recherche Multidisciplinaire Vol *1, numéro 1,* 2026.

À PARAÎTRE

Soumis le : 24 Juin, 2026
Publié le :27 Juin, 2026

Adresse électronique. davidouedraogo1991@gmail.com

Ce travail est disponible sous la licence
Creative Commons Attribution 4.0 Internationa l.

1. INTRODUCTION

Dans un contexte mondial marqué par la montée des préoccupations sécuritaires, le rôle des forces de l'ordre ne se limite plus à la répression du crime, mais s'oriente de plus en plus vers une approche participative et préventive. C'est dans cette dynamique qu'émerge le concept de *police de proximité*, qui vise à rapprocher les services de sécurité des populations afin de renforcer la confiance mutuelle et améliorer l'efficacité des interventions.

À partir des années 1990, la police de proximité (community policing) s'est imposée comme un paradigme dominant de la sécurité publique dans les démocraties libérales, notamment au Canada et en Afrique du Sud.

En effet, le Canada hérite d'une démocratie multiculturelle avec une politique d'État explicite (Loi sur le multiculturalisme, 1988). Le pays avait pour défis de réconcilier les Premières Nations, les Métis et les Inuits. Pour ce qui est de l'Afrique, elle adopte une démocratie constitutionnelle post-apartheid (1994). Bien que ces deux pays partagent le même modèle formel de mise en place d'une police de proximité, ils demeurent différents dans leur application selon les contextes historiques, raciaux et socio-économiques.

Par exemple, au Canada, la police de proximité s'inscrit dans une société multiculturelle où les institutions bénéficient globalement d'un niveau élevé de confiance publique, bien que des défis subsistent, notamment au sein de certaines communautés autochtones.

À PARAÎTRE

En revanche, en Afrique du Sud, l'histoire marquée par l'Apartheid[1] a profondément influencé les relations entre la police et les citoyens. Malgré les réformes engagées depuis la fin de ce régime[2], des tensions persistent, notamment en raison des inégalités sociales et des perceptions negatives héritées du passé. Ainsi, en Afrique du Sud, l'héritage colonial ou ségrégationniste a fortement affecté le vivre-ensemble. Dans ce pays, la simple présence d'agents dans les quartiers ne suffit pas à restaurer la confiance entre les institutions policières et les populations historiquement ciblées par celles-ci[3].

Au Canada, la police de proximité s'inscrit dans un multiculturalisme officiel depuis 1971, avec des initiatives, comme celles du Québec, favorisant le pluralisme culturel et la représentativité policière auprès des communautés autochtones et immigrantes. En Afrique du Sud post-apartheid (dès les années 1990), elle répond à un héritage de répression policière via les *Community Policing Forums* (CPFs), visant à atténuer l'hostilité publique et à promouvoir la coopération locale malgré des défis persistants, tels que le manque de ressources.

La confiance entre la police et la population étant le fondement de l'efficacité policière en démocratie, les trajectoires sont radicalement différentes en matière de légitimité policière au Canada et en Afrique du Sud. Ces deux pays, démocraties constitutionnelles et sociétés multiculturelles et multilingues, ont des défis de réconciliation à relever avec des populations autochtones ou des majorités historiquement marginalisées. Les deux ont formellement adopté des politiques de police de proximité. Dès lors, comparer le Canada et l'Afrique du Sud ne revient pas seulement à mettre en regard deux systèmes policiers : c'est interroger la capacité d'institutions démocratiques à réparer, par la proximité et le dialogue, des fractures que leurs propres prédécesseurs ont contribué à creuser. C'est autour de cet enjeu que s'articule le présent travail, dont le thème est : « Police de proximité et renforcement de la confiance à travers les cultures : Canada vs Afrique du Sud ».

[1] L'apartheid, signifiant « à part » en afrikaans, était un système politique et social fondé sur la discrimination raciale et la domination d'une minorité blanche sur la majorité noire. Ce système, légalement codifié et maintenu par la force, a profondément affecté la société sud-africaine, créant des inégalités économiques, sociales et politiques flagrantes.
[2] La libération de Nelson Mandela en 1990 et les premières élections multiraciales en 1994 ont marqué la fin du régime d'apartheid. Cependant, le chemin vers une société juste et équitable reste long.
[3] Pendant l'Apartheid, la police sud-africaine était un instrument de domination et de répression, loin du modèle actuel de police de proximité. Les séquelles de ce passé ont conduit à la méfiance des populations vis-à-vis des policiers.

Wendpanga David OUEDRAOGO

Journal de Recherche Multidisciplinaire Vol *1, numéro 1,* 2026.

À PARAÎTRE

La confiance entre la police et la population étant le fondement de l'efficacité policière en démocratie, la question de sa construction et de sa préservation revêt une acuité particulière dans les sociétés marquées par des héritages historiques complexes. Si ce postulat est universellement reconnu dans les démocraties constitutionnelles, les modalités de sa mise en œuvre révèlent des trajectoires radicalement différentes en matière de légitimité policière. C'est précisément ce contraste qui rend fertile l'examen comparé de deux pays aux parcours institutionnels et historiques distincts : le Canada et l'Afrique du Sud.

Ces deux pays, issus des démocraties constitutionnelles ancrées dans la tradition de la *common law*, ont des sociétés profondément multiculturelles et multilingues qui doivent composer avec la coexistence de multiples identités au sein d'un même espace politique. Surtout, elles sont confrontées à des défis majeurs de réconciliation : le Canada avec les peuples autochtones, dont les relations avec l'État demeurent empreintes des traumatismes du système des pensionnats et de la marginalisation persistante ; l'Afrique du Sud avec les majorités noires et métisses historiquement opprimées par le régime de l'Apartheid, dont les stigmates structurent encore les rapports sociaux et l'accès aux institutions.

Face à ces défis communs de légitimité et de réconciliation, les deux pays ont formellement adopté, à des moments clés de leur histoire récente, des politiques de police de proximité, ou *community policing* , comme réponse institutionnelle à la crise de confiance. Cependant, derrière cette convergence de façade se cachent des réalités d'application et des héritages symboliques profondément divergents. Le Canada, malgré les épisodes de tension, a connu une évolution institutionnelle relativement continue, tandis que l'Afrique du Sud a traversé une transition démocratique brutale en 1994, transformant du jour au lendemain une police d'instrument de répression en service chargé d'incarner la protection des droits humains. Cette différence fondamentale dans la genèse de la légitimité policière influence inévitablement la manière dont les stratégies de proximité sont perçues, négociées et mises en œuvre sur le terrain. Dès lors, une question émerge et justifie la démarche comparative que nous proposons : Dans quelle mesure les héritages historiques respectifs du Canada et de l'Afrique du Sud conditionnent-ils aujourd'hui la capacité de la police de proximité à restaurer une relation de confiance avec les populations ?

APARAITRE

Cette interrogation principale, relativement large et complexe, mérite d'être approfondie et déclinée en préoccupations plus précises afin d'en faciliter l'analyse. Elle se scinde ainsi en un ensemble de questions spécifiques permettant d'explorer les différents aspects du sujet.

- Questions spécifiques

- Quels sont les principaux héritages historiques qui ont marqué les relations entre la police et les populations au Canada et en Afrique du Sud ?
- Par quels mécanismes ces héritages historiques ont-ils contribué à l'institutionnalisation de la méfiance envers les forces de l'ordre dans les deux pays ?
- Dans quelle mesure les stratégies de police de proximité mises en œuvre permettent-elles de renforcer durablement la confiance ?

Ces interrogations soulignent la complexité du lien entre l'héritage historique et la pratique policière contemporaine. Afin de répondre à ces questions, notre démarche s'articule autour de plusieurs objectifs visant à évaluer la possibilité réelle d'une réconciliation sécuritaire dans ces deux contextes post-coloniaux.

- **Objectifs**

Notre objectif général vise à examiner l'impact des héritages historiques du Canada et de l'Afrique du Sud sur les dynamiques actuelles de confiance entre la police et les populations.

Objectifs spécifiques

Pour atteindre cet objectif général, nous formulons les objectifs spécifiques suivants :

- Analyser les événements et les missions policières passés ayant influencé les relations entre la police et les populations dans les deux pays.
- Expliquer les mécanismes par lesquels les héritages historiques ont institutionnalisé la méfiance des populations à l'égard de la police.
- Comparer les stratégies de police de proximité mises en œuvre au Canada et en Afrique du Sud.

PARAÎTRE

Après avoir clairement défini les objectifs de l'étude, qui orientent la recherche vers l'analyse des héritages historiques et des stratégies de police de proximité, il convient désormais de formuler des hypothèses.

- **Hypothèses**

Notre hypothèse générale stipule que les héritages historiques du Canada et de l'Afrique du Sud influencent significativement les dynamiques actuelles de confiance entre la police et les populations et conditionnent l'efficacité des stratégies de police de proximité.

Hypothèses spécifiques

- Les événements et missions policières passés auraient ancré durablement la perception de la police comme un instrument de domination, freinant la confiance.
- La méfiance envers la police résulterait de mécanismes historiques d'institutionnalisation liés au contrôle social et racial, plutôt que d'incidents isolés.
- Les stratégies de police de proximité mises en œuvre au Canada et en Afrique du Sud demeureraient limitées dans leur capacité à instaurer une confiance durable, en raison de contraintes historiques, institutionnelles et socioculturelles

Ces propositions s'inscrivent nécessairement dans un espace de débat scientifique déjà constitué, qu'il convient d'examiner avec rigueur avant toute démarche de vérification empirique.

2. REVUE DE LA LITTÉRATURE

Dans le cadre de cette étude portant sur la relation entre police et populations, il apparaît indispensable d'examiner les travaux antérieurs afin de mieux situer la problématique dans ses contextes théoriques et empiriques.

Quentin DELUERMOZ (2011) explique que le modèle de « police de proximité «, présenté dans le débat contemporain comme une innovation des années 1990[4], possède en réalité un précédent

[4] Le débat s'appuie sur un récit consacré : la police « de proximité », un terme inventé par Charles Pasqua en 1995, a été mise en œuvre par le gouvernement Jospin en 1998. Elle consistait à installer des policiers en uniforme dans les quartiers urbains, au contact permanent de la population, dans le triple but de prévenir la délinquance, répondre aux demandes locales de sécurité et instaurer une relation de confiance entre agents et citoyens.

structuré et documenté sous le second Empire, avec la réforme de 1854 instaurant le corps des sergents de ville.

> *Dès le second Empire, Napoléon III avait instauré à Paris une police caractérisée par sa visibilité, son mouvement, son contact quotidien avec la population, la police des sergents de ville, appelée à rester la principale force de l'ordre de la capitale sous la IIIe République. Sa fonction est clairement exposée par le ministre de l'Intérieur Billault en 1854 : « Le principe […], c'est la présence partout, jour et nuit, à toute heure, de nombreux agents [en tenue] dont chacun, chargé de la surveillance exclusive d'un espace très circonscrit […], connaît à fond la population et les habitudes, se trouve toujours là, prêt à donner son appui […] et, par ces allées et venues continuelles, ne laisse aux malfaiteurs ni le loisir de consommer, ni même de préparer sur place leurs coupables projets «*.(Deluermoz 2011, 2).

Cet article se propose de revenir sur cette première figure de la police de proximité, oubliée de l'histoire policière, que fut le sergent de ville parisien dans les années 1854-1914. L'auteur convoque le « modèle londonien « de Robert Peel (1829) et le *community policing* anglo-américain contemporain pour montrer que la notion de police de proximité est bien antérieure à la période couramment accepté par beaucoup d'auteur.

Gabo, Y.-C. et Boti Bi Golé, R. (2023) évaluent la pertinence de la doctrine de la police de proximité comme outil de lutte antiterroriste dans le nord de la Côte d'Ivoire, région frontalière avec le Mali et le Burkina Faso. Face à l'extension progressive des groupes djihadistes depuis le Sahel, les auteurs défendent l'idée que l'engagement communautaire et la co-production de la sécurité constituent des leviers essentiels et insuffisamment exploités de la politique sécuritaire ivoirienne. L'article répond à un besoin réel de documentation sur les dynamiques sécuritaires en Afrique de l'Ouest, région structurellement sous-représentée dans la littérature académique francophone sur la police de proximité. Le choix des zones d'enquête à Ouangolodougou et à Kong, situées dans la bande frontalière à haut risque, est clairement justifié par la densité des incidents sécuritaires documentés.

À PARAÎTRE

Ruiz Vasquez, J. C. (2007) propose une analyse des politiques de sécurité citoyenne et de réforme policière au Canada sur la période 1982-2007, soit les vingt-cinq premières années de la *Charte canadienne des droits et libertés*. L'auteur, politologue spécialisé en sécurité comparée, y défend une thèse structurée autour de deux tensions fondamentales : d'une part, celle entre la décentralisation fédérale et le financement de la sécurité publique ; d'autre part, celle entre la militarisation croissante des forces de l'ordre et les impératifs d'un *community policing* promu mais jamais pleinement réalisé. L'auteur souligne donc la mise en œuvre difficile de la Police de Proximité au Canada pour plusieurs raisons. Il ajoute cependant que ces difficultés n'ont pas empêché le Canada de demeurer l'un des pays les plus sûrs au monde. Finalement, il soutient que, même si ces tensions sont problématiques, elles n'ont pas empêché le Canada d'être un pays sûr où l'on observe un taux de criminalité faible et où les citoyens jouissent d'un important sentiment de sécurité. (Ruiz Vasquez, J. C. 2007, 163).

Bagayoko, N. & Savadogo, M. (2022) proposent une analyse systématique de l'architecture de sécurité intérieure du Burkina Faso dans le contexte de la crise multidimensionnelle qui affecte le Sahel depuis 2012. Les auteurs y défendent une thèse en trois temps : les forces étatiques de sécurité intérieure burkinabé souffrent de faiblesses structurelles héritées ; la crise sahélienne a brouillé la frontière traditionnelle entre sécurité intérieure et défense extérieure ; l'émergence d'acteurs non étatiques et la militarisation croissante des réponses sécuritaires complexifient encore davantage ce paysage sans résoudre ses contradictions fondamentales. Bien que très important pour la compréhension des relations entre les forces de sécurité intérieure et la population, le document n'interroge à aucun moment la composition genrée des forces de sécurité intérieure, le rôle des femmes dans les structures communautaires de sécurité, ni les effets différenciés de l'insécurité sur les populations selon le genre. Car le rôle des femmes est très apprécié lorsqu'il s'agit du renforcement des relations humaines entre plusieurs parties.

Paulo Sérgio da Costa Neves (2008) examine la mise en œuvre de la «police de proximité» (ou police communautaire) dans un contexte de fortes inégalités sociales et de transition démocratique. Pour certains, ce type de police pouvait, par le biais de la mobilisation de la population sur la thématique de la sécurité publique, rendre l'action policière plus transparente et plus démocratique, surtout en ce qui concerne les rapports des policiers avec les groupes populaires. Ce nouveau

modèle avait été idéalisé dans les années 1970 et 1980 [Goldstein, 1977 ; Bayley, 2002 ; Bayley, Skolnick, 2002] comme un moyen de rapprocher les citoyens de la police, en favorisant des réponses locales aux problèmes de sécurité et des mesures axées davantage sur la prévention que sur la répression des actes criminels [Skolnick, Bayley, 2002], même si le côté répressif restait un élément prépondérant pour gérer des situations de crise.

Quero, Y.-C. (2008) dans un document dressé un état des lieux des services de police dans six pays d'Afrique subsaharienne francophones (Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Mali et Sénégal), en mettant l'accent sur leur rôle dans la prévention de la criminalité de proximité. L'auteur souligne que l'organisation sécuritaire de ces États reste largement influencée par le modèle français, caractérisé par une dualité entre la police nationale et la gendarmerie, tout en notant une transition progressive vers des stratégies de police de proximité afin de renforcer la confiance des populations. La littérature mobilisée révèle une rareté des données officielles actualisées et une certaine opacité persistante sur les questions de sécurité, ce qui oblige les chercheurs à s'appuyer sur des sources parcellaires issues de centres de recherche, d'organisations internationales telles que le PNUD ou l'ONU-Habitat, ainsi que sur des travaux universitaires locaux. Enfin, l'étude met en lumière l'émergence de nouveaux acteurs, tels que les sociétés de sécurité privée et les comités de vigilance citoyenne, qui pallient les limites territoriales des forces étatiques face à une délinquance hybride mêlant pratiques traditionnelles et criminalité transnationale.

FRANCOPOL. (2015) propose un cadre méthodologique pour l'implantation de la police de proximité dans l'espace francophone. Le document analyse l'évolution des doctrines policières depuis les années 1970, soulignant le passage d'un modèle traditionnel, axé sur la sécurisation de l'État, à une approche centrée sur la légitimité démocratique et sur le rapprochement avec les citoyens. La littérature mobilisée définit la police de proximité non pas comme un simple programme technique, mais comme une philosophie institutionnelle visant à résoudre les problèmes d'insécurité par le partenariat, la prévention et la résolution de problèmes. Les auteurs insistent sur le fait que la réussite de ce modèle dépend de conditions préalables strictes, notamment d'un consensus politique et social fort, ainsi que d'une transformation de la culture organisationnelle pour favoriser l'imputabilité et la transparence. Enfin, le guide souligne que,

dans un contexte de menaces transnationales (terrorisme, cybercriminalité), le maillage territorial et la confiance de la population deviennent des vecteurs essentiels de l'efficacité policière moderne.

L'Institute for Security Studies (2023) examine la crise de légitimité du Service de police sud-africain (SAPS), marquée par un déclin historique de la confiance publique. Les auteurs soutiennent que la restauration de cette confiance ne dépend pas nécessairement d'un accroissement des ressources matérielles, mais de l'adoption d'un modèle de justice procédurale. Cette approche repose sur quatre piliers fondamentaux lors des interactions entre la police et les citoyens : le respect, la neutralité, l'écoute active et la transparence des motivations. La littérature présentée suggère que lorsque les citoyens perçoivent les procédures policières comme justes et dignes, ils sont plus enclins à respecter la loi et à coopérer avec les autorités, créant ainsi un cercle vertueux qui renforce l'efficacité de la lutte contre la criminalité et favorise la croissance économique.

Dans cet article de recherche, le sociologue Christian Mouhanna (2002) analyse les obstacles à la mise en œuvre d'une véritable police de proximité en France, en se concentrant sur le phénomène de « judiciarisation « des pratiques policières. L'auteur soutient que, malgré les discours politiques prônant le rapprochement avec le citoyen et la prévention, l'institution policière demeure dominée par une culture de la procédure pénale. Cette tendance pousse les agents à privilégier l'enregistrement d'infractions et la transmission de dossiers à la justice plutôt que la résolution concrète des problèmes de sécurité et de tranquillité publique. Mouhanna démontre que les réformes organisationnelles et les outils d'évaluation renforcent cette culture de l'« auxiliaire de justice » au détriment d'une logique de service public. En définitive, cette orientation vers le tout-judiciaire crée une distance accrue entre la police et la population, la première s'enfermant dans des tâches administratives et procédurales qui nuisent à sa présence sur le terrain et à sa capacité d'écoute. Pour l'auteur, une police de proximité judiciarisée ne renforce pas les liens entre les populations et la police mais au contraire elle s'éloigne de son objectif de rapprochement car au lieu de traiter directement les incompréhensions, elles sont directement transférées en justice. Ce qui ne conduit pas au rapprochement des parties, de la police, de la proximité et des populations.

À PARAÎTRE

Le Ministère de la Sécurité publique du Québec (2025) redéfinit les orientations de la police de proximité en les adaptant aux enjeux contemporains tels que la cybercriminalité, la diversité sociale et la santé mentale. Le document présente la police de proximité non pas comme une unité spécialisée, mais comme une approche organisationnelle globale reposant sur trois piliers indissociables : le rapprochement avec le citoyen, la concertation avec les partenaires communautaires et la proactivité dans la résolution de problèmes. Le rapprochement avec la population passe, entre autres, par l'écoute des attentes et des besoins exprimés, tant par la population générale que par les personnes appartenant à des groupes minoritaires, en situation de vulnérabilité ou marginalisées, et l'implication de la population dans les décisions est également importante pour renforcer la proximité avec elle (Ministère de la Sécurité publique du Québec, 2025, 12). La littérature souligne l'importance de passer d'une réponse purement réactive à une intervention visant les causes structurelles de l'insécurité. Une attention particulière est portée à la gouvernance locale et à l'imputabilité, ce qui exige des corps de police qu'ils intègrent des indicateurs de performance qualitatifs, tels que le sentiment de sécurité et la qualité du lien de confiance, plutôt que de se limiter aux seules statistiques criminelles traditionnelles.

L'article de Jérôme Dupuis, Antoine Carton et Stéphane Saint Pol (2019) examine les dynamiques de confiance entre les citoyens et les institutions municipales en mobilisant le cadre théorique de l'école de la proximité pour dépasser la simple dimension géographique. La littérature mobilisée souligne que la confiance institutionnelle ne repose pas uniquement sur la distance physique ou la taille de la commune, mais se construit à travers trois registres principaux : la crédibilité (compétence perçue), l'intégrité (honnêteté et valeurs) et la bienveillance (attention portée à l'usager). Cette recherche propose une vision multidimensionnelle où la proximité géographique sert de support à une relation de confiance qui s'entretient par la preuve de l'efficacité et de la légitimité de l'action publique.

Felly Lukunga Ngomba (2018), dans son article, analyse la transition des doctrines policières vers le concept de « police de proximité » à Kinshasa, en l'inscrivant dans un contexte mondial de recherche d'équilibre entre l'ordre public et l'État de droit. La littérature présentée souligne que ce modèle, hérité du *community policing* anglo-saxon, repose sur des principes de participation citoyenne, d'imputabilité et de transparence pour restaurer une légitimité souvent mise à mal par

l'instrumentalisation politique ou le manque d'indépendance de l'institution. À Kinshasa, la mise en œuvre de cette doctrine, illustrée par le projet pilote COREKIN[5], vise à répondre à une insécurité croissante (phénomène *Kuluna*, bandes armées) en privilégiant le partenariat avec la population et la prévention plutôt que la seule répression. Toutefois, l'auteur identifie des obstacles structurels majeurs : un déficit communicationnel chronique, des ressources humaines hétérogènes et parfois analphabètes, ainsi que des conditions socio-professionnelles précaires qui favorisent la corruption et les tracasseries.

L. Jane McMillan (2019) dénonce des lacunes systémiques et une discrimination raciale persistante au sein des services de police dans un contexte marqué par de nombreuses commissions d'enquête au Canada, telles que l'enquête Marshall ou l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées. En s'appuyant sur une méthodologie participative au sein du territoire Mi'kma'ki (Nouvelle-Écosse), la recherche souligne que la sécurité et le bien-être des communautés autochtones exigent une approche décolonisée, intégrant les facteurs sociaux, culturels et juridiques propres aux Micmacs[6]. La littérature et les témoignages recueillis révèlent une profonde méfiance historique à l'égard de la police, alimentée par des expériences de sous-protection, de surpolice et de discrimination systémique. L'auteur avance que la restauration de la confiance passe par une plus grande autodétermination des peuples autochtones dans la gestion de leur propre sécurité, le recrutement d'agents parlant le micmac, et une transition vers des services de police communautaires plus stables, transparents et culturellement compétents. L'auteur conclut que le changement systémique dépend de la reconnaissance des services de police des Premières Nations comme un service essentiel, ainsi que de la mise en œuvre de pratiques policières respectueuses de la souveraineté et des principes juridiques autochtones.

[5] Le Commissariat de Référence de Kinshasa, abrégé **COREKIN**, est une initiative centrale au sein de la réforme de la Police Nationale Congolaise (PNC) en République Démocratique du Congo. La gestion contemporaine des organisations policières démocratiques inclut l'obligation de se soumettre à des dispositifs de contrôle qui garantissent aux citoyens la loyauté de l'institution policière. A cet égard, il existe généralement des organismes étatiques tels que le COREKIN, dans la ville de Kinshasa, qui joue ce rôle. Le COREKIN a pour but de doter les policiers des connaissances nécessaires pour servir la communauté selon un nouveau mode de fonctionnement basé sur le partenariat et l'écoute de la population.

[6] Micmacs (ou *Mi'kmaq* en langue mi'kmaw) désigne un peuple autochtone algonquien originaire des provinces maritimes du Canada (Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard), du sud de la Gaspésie au Québec et de Terre-Neuve.

3. METHODOLOGIE

Cette étude s'inscrit dans une approche qualitative à visée comparative. Elle privilégie l'analyse approfondie des réalités sociales, historiques et institutionnelles du Canada et de l'Afrique du Sud. L'approche comparative permet de mettre en évidence les similitudes et les différences dans les pratiques de police de proximité et leurs effets sur la confiance des populations

Les données ont été collectées à partir de la recherche documentaire.

La recherche documentaire repose sur l'exploitation d'ouvrages scientifiques et d'articles académiques, de rapports institutionnels (police, ONG, organisations internationales) et de documents historiques relatifs aux pratiques policières, ainsi que de textes juridiques et politiques publiques en matière de sécurité. Cette étape a permis de comprendre les héritages historiques et les réformes mises en œuvre dans chaque pays.

L'analyse comparative s'articule autour de plusieurs dimensions essentielles permettant d'appréhender les dynamiques de confiance entre la police et les populations dans les contextes canadiens et sud-africains. Elle porte notamment sur les héritages historiques, tels que la colonisation, l'apartheid et le traitement des minorités, qui ont profondément marqué les relations entre les forces de l'ordre et les citoyens. Elle examine également les stratégies de police de proximité mises en œuvre, les perceptions des populations à l'égard des institutions policières, ainsi que les résultats observés en matière de reconstruction ou de restauration de la confiance.

Toutefois, cette étude présente certaines limites qu'il convient de souligner. D'une part, l'accès à des données empiriques peut s'avérer difficile dans certains contextes, ce qui peut restreindre la portée de l'analyse. D'autre part, les perceptions recueillies lors des entretiens comportent une dimension de subjectivité inhérente aux expériences individuelles. Enfin, les différences de contextes socio-politiques entre le Canada et l'Afrique du Sud peuvent rendre la comparaison directe plus complexe et nécessiter une interprétation prudente des résultats.

4. Résultats

L'étude comparative menée entre le Canada et l'Afrique du Sud met en évidence des résultats significatifs quant à l'impact des héritages historiques sur la relation de confiance entre la police et les populations.

À PARAÎTRE

- **L'institutionnalisation de la méfiance**

Les missions répressives passées, la rébellion métis (1885) et les pensionnats par la Police montée au Canada; Sharpeville (1960) et Soweto (1976) sous l'apartheid en Afrique du Sud ont altéré durablement les perceptions. Sous l'Apartheid, la police (*South African Police - SAP*) avait pour mission principale la sécurité de l'État plutôt que celle des citoyens. Les interventions violentes lors de manifestations (ex. : le massacre de Sharpeville en 1960 ou le soulèvement de Soweto en 1976) ont cristallisé l'image du policier comme un «ennemi de l'intérieur ». Les événements fondateurs institutionnalisent une méfiance intergénérationnelle, mesurée à 78 % par une analyse thématique des témoignages (CROSBY Andrew 2021). En Afrique du Sud, la police était donc l'outil principal de répression du régime de l'Apartheid qui visait à maintenir la domination d'une minorité sur la majorité noire.

Au Canada, la police a historiquement servi d'instrument aux politiques coloniales, notamment à travers le système des pensionnats, ce qui a engendré des traumatismes profonds chez les peuples autochtones. La méfiance ne découle pas d'incidents isolés, mais de la fonction historique de la police en tant qu'outil de contrôle racial. Des études telles que l'enquête de Marshall (1989) ont révélé une discrimination raciale systémique. Le cas de Donald Marshall Jr., un Micmac injustement emprisonné pendant 11 ans pour un meurtre qu'il n'avait pas commis, est l'événement fondateur de la méfiance institutionnelle. L'enquête qui a suivi a prouvé que la police et la justice avaient agi dans le cadre d'un racisme systémique. Ce traumatisme institutionnel rappelle aux communautés que la loi peut être appliquée de manière arbitraire en fonction de l'origine ethnique.

- **Analyse des stratégies de police de proximité**

Canada : La police de proximité s'inscrit dans un cadre de multiculturalisme officiel, visant la représentativité et le respect de la souveraineté juridique des Premières Nations. Les initiatives québécoises (clusters multiculturels depuis 2000) et GRC-Autochtones intègrent des cercles de parole et le multiculturalisme (Loi de 1988), ce qui accroît la confiance chez les Autochtones (MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, 2025, rapports 2020-2025). Au Canada, les résultats montrent que la police de proximité s'inscrit dans une approche moins institutionnalisée que le modèle sud-africain, reposant sur des programmes de diversité, des unités de liaison communautaire et des consultations locales. En effet, au Canada, les initiatives intègrent davantage les dimensions culturelles, notamment à travers des politiques de multiculturalisme, de

concertation et de collaboration avec les communautés autochtones et immigrantes. Ces stratégies produisent des résultats relativement positifs, bien que des inégalités subsistent.

Afrique du Sud : Le modèle repose sur les *Community Policing Forums* (CPFs) pour atténuer l'hostilité publique, bien que ces structures souffrent d'un manque criant de ressources. En effet, les *Community Policing Forums* (CPFs post-1994) favorisent les partenariats, mais ils sont limités par le manque de confiance des Noirs, dû à la corruption et à des ressources insuffisantes. L'analyse des données révèle que l'Afrique du Sud a institutionnalisé la police de proximité à travers les *Community Policing Forums* (CPFs), créés après 1994 comme espaces obligatoires de coproduction de la sécurité. Les résultats montrent une mise en œuvre incohérente et fragmentée. Les CPFs, bien que prévus par la loi, fonctionnent de manière disparate d'une province à l'autre et d'une municipalité à l'autre. Certains sont actifs et bénéficient d'une réelle participation citoyenne, tandis que d'autres sont capturés par des intérêts politiques ou simplement inexistants. L'analyse documentaire confirme que la légitimité des CPFs est gravement affectée par la corruption, l'ingérence politique et l'héritage de l'apartheid. Les mécanismes de reddition de comptes sont faibles ou inexistants.

- **Analyse comparative des stratégies de police de proximité et de leur impact**

Bien que les deux pays aient adopté le concept de «police de proximité», les approches et les résultats divergent.

L'analyse documentaire révèle que la mise en œuvre de la police de proximité au Canada est confrontée à des tensions structurelles. Ruiz Vasquez (2007) souligne la contradiction entre la militarisation croissante des forces de l'ordre et les impératifs d'un *community policing* promu mais jamais pleinement réalisé. Les résultats montrent que les stratégies de police de proximité ont des effets différenciés selon les communautés. Dans les quartiers favorisés, elles contribuent à maintenir un niveau élevé de confiance. En revanche, auprès des communautés autochtones et des populations racisées, l'efficacité est limitée par la persistance des pratiques discriminatoires. L'analyse documentaire met en lumière que la persistance du profilage racial révèle les limites de l'approche multiculturelle canadienne. Comme le souligne Walcott (2021), les réformes policières n'ont presque jamais d'impact sur la manière dont les personnes noires sont contrôlées.

5. Discussion des résultats

Les résultats obtenus dans cette étude confirment globalement les hypothèses formulées, tout en apportant des nuances importantes quant à l'efficacité réelle des stratégies de police de proximité dans des contextes historiquement marqués comme le Canada et l'Afrique du Sud.

- **Confirmation du rôle déterminant des héritages historiques**

Les résultats confirment l'hypothèse générale selon laquelle les héritages historiques conditionnent significativement les dynamiques actuelles de confiance. Comme le soulignent Bagayoko & Savadogo (2022), les forces étatiques souffrent de faiblesses structurelles héritées qui ne se résorbent pas par de simples réformes techniques.

Au Canada, le cas Donald Marshall Jr. (1989) illustre parfaitement ce que l'on pourrait qualifier de traumatisme institutionnel. L'enquête ayant révélé un racisme systémique dans la police et la justice montre que la méfiance ne procède pas d'incidents isolés mais d'une fonction historique de contrôle racial. Ce résultat rejoint les travaux de Walcott (2021) qui soulignent que les réformes policières n'ont presque jamais d'impact sur la manière dont les personnes noires sont contrôlées.

En Afrique du Sud, les événements de Sharpeville (1960) et Soweto (1976) ont cristallisé une image du policier comme « ennemi de l'intérieur ». Le taux de méfiance mesuré à 78 % par l'analyse thématique des témoignages (Crosby, 2021) confirme que ces événements fondateurs produisent une défiance intergénérationnelle. La South African Police (SAP) n'avait pas pour mission la protection des citoyens mais la sécurité de l'État ségrégationniste, ce qui a durablement altéré la légitimité policière.

Les résultats ont montré clairement que les héritages historiques jouent un rôle central dans la construction ou la dégradation de la confiance entre la police et les populations. Dans les deux pays, la police a historiquement été perçue comme un instrument de domination plutôt que comme un service de protection.

- **Une institutionnalisation durable de la méfiance**

Les résultats confirment également que la méfiance envers la police ne résulte pas d'incidents isolés, mais d'un processus d'institutionnalisation historique.

APARAÎTRE

À PARAÎTRE

Au Canada, les discriminations systémiques envers les peuples autochtones ont ancré une défiance profonde, comme le montre l'affaire Marshall. En Afrique du Sud, la police de l'apartheid a durablement façonné l'image d'une institution répressive.

Ces constats corroborent les analyses de McMillan (2019), qui évoque une méfiance enracinée dans des expériences répétées d'injustice. Il ajoute que la restauration durable de la confiance passe par une plus grande autonomie des peuples autochtones dans la gestion de leur sécurité, principe applicable aux deux contextes mais sous-investi.

Cela valide la deuxième hypothèse selon laquelle la méfiance est le produit de mécanismes historiques de contrôle social et racial.

- **Une efficacité limitée des stratégies de police de proximité**

Bien que les deux pays aient adopté des stratégies de police de proximité, les résultats montrent que leur efficacité reste relative et inégale.

- Au Canada, les politiques multiculturelles et les initiatives communautaires ont permis certains progrès, notamment grâce à l'intégration des dimensions culturelles. Cependant, la persistance du profilage racial limite leur impact.
- En Afrique du Sud, malgré l'institutionnalisation des Community Policing Forums (CPFs), leur efficacité est fortement entravée par le manque de ressources, la corruption et l'ingérence politique.

Ces résultats confirment les analyses de FRANCOPOL (2015), selon lesquelles la réussite de la police de proximité dépend de conditions structurelles solides (transparence, ressources, confiance). Ainsi, la troisième hypothèse est partiellement validée. La police de proximité a donc un potentiel réel, mais ses effets restent limités sans transformations profondes.

- **Convergences avec les travaux antérieurs**

Les résultats confirment les analyses de Ruiz Vasquez (2007) concernant les tensions structurelles du modèle canadien c'est-à-dire la contradiction entre décentralisation fédérale et financement de la sécurité publique, d'une part, et entre militarisation et community policing, d'autre part. L'auteur note que ces difficultés n'ont pas empêché le Canada de demeurer l'un des pays les plus sûrs au monde. Notre étude nuance ce constat en montrant que cette sécurité globale masque des inégalités territoriales et communautaires dans l'accès à une police de confiance.

À PARAÎTRE

S'agissant de l'Afrique du Sud, l'étude rejoint les conclusions de l'Institute for Security Studies (2023) car la restauration de la confiance ne dépend pas nécessairement d'un accroissement des ressources matérielles, mais de l'adoption d'un modèle de justice procédurale (respect, neutralité, écoute active, transparence). Or, les CPFs sud-africains souffrent précisément d'un déficit de ces quatre piliers.

- **Divergences et apports spécifiques**

Contrairement à ce que suggèrent certains travaux (notamment ceux du PNUD, 2022), la simple présence d'agents dans les quartiers ne suffit pas à restaurer la confiance. Notre analyse montre que la méfiance s'inscrit dans une temporalité longue qui traverse les générations, comme en témoignent les cas des pensionnats canadiens et de l'apartheid sud-africain. L'étude met en lumière que l'efficacité des stratégies de police de proximité dépend de leur capacité à s'articuler avec des pratiques locales de médiation et de réconciliation, une dimension souvent négligée dans la littérature comparative classique.

- **Une divergence entre modèle formel et réalités pratiques**

L'étude de Mouhanna (2002), bien que centrée sur la France, trouve une résonance particulière dans les deux contextes analysés. L'auteur soutient qu'une police de proximité judiciarisée ne renforce pas les liens entre les populations et la police, mais au contraire elle s'éloigne de son objectif de rapprochement.

6. Implications pour le Burkina Faso

Les résultats de cette étude présentent des enseignements importants pour le Burkina Faso. Ils montrent que :

- l'importation de modèles étrangers sans adaptation locale est inefficace ,
- la confiance doit être construite à partir des réalités socioculturelles ,
- les mécanismes endogènes notamment le *Faso Bu Kaoré*[7] peuvent jouer un rôle clé.

[7] Le *Faso Bu Kaoré (en langue Mooré)* désigne un mécanisme endogène de justice traditionnelle au Burkina Faso, fondé sur les valeurs coutumières de réconciliation, de médiation et de cohésion sociale. Il privilégie le règlement pacifique des différends par le dialogue communautaire, l'implication des autorités traditionnelles et la restauration des liens sociaux, plutôt que la sanction punitive. Dans le contexte des défis sécuritaires actuels, notamment liés au terrorisme et aux conflits intercommunautaires, ce dispositif apparaît comme un levier complémentaire aux mécanismes étatiques, contribuant au renforcement de la confiance entre les populations et les institutions.

À PARAÎTRE

À PARAÎTRE

L'étude suggère donc que des dispositifs locaux comme le *Faso Bu Kaoré* au Burkina Faso (médiation, réconciliation, cohésion sociale) offrent des leviers plus adaptés que les modèles exogènes, ce qui constitue une piste transférable.

Cela suggère qu'une police de proximité efficace au Burkina Faso doit être contextualisée, participative, ancrée dans les pratiques locales

Cette étude démontre que la police de proximité, bien qu'elle constitue un outil pertinent de gouvernance sécuritaire, ne peut produire des effets durables sans une prise en compte des héritages historiques et des réalités socioculturelles.

Conclusion

Cette étude comparative entre le Canada et l'Afrique du Sud révèle que la police de proximité, conçue comme une innovation technique transférable, se heurte en réalité à des héritages historiques profonds et à des cultures organisationnelles résistantes. Dans les deux pays, les résultats montrent que la police a été historiquement un instrument de contrôle des populations marginalisées plutôt qu'un véritable service de protection, et que cette mission fondatrice continue d'influencer les perceptions actuelles, malgré des décennies de réformes. Les stratégies de police de proximité, qu'elles soient fortement institutionnalisées ou plus souples, n'ont pas produit les transformations attendues en matière de confiance durable.

Dans cette perspective, la reconstruction de la confiance apparaît comme un processus complexe qui dépasse largement les simples réformes techniques. Elle suppose la reconnaissance des torts historiques, la transformation des cultures organisationnelles, la mise en place de mécanismes effectifs de redevabilité, ainsi qu'une implication réelle des communautés dans la gestion de leur propre sécurité. Ces enseignements présentent un intérêt particulier pour le Burkina Faso, confronté à des défis sécuritaires marqués par le terrorisme et les tensions intercommunautaires. Dans ce contexte, le renforcement de la police de proximité ne saurait se limiter à une reproduction de modèles exogènes, mais doit s'appuyer sur une approche contextualisée intégrant les réalités socioculturelles locales. À cet égard, la valorisation des mécanismes endogènes tels que le *Faso Bu Kaoré*, fondé sur la médiation, la réconciliation et la cohésion sociale, peut constituer un levier pertinent pour rapprocher les forces de sécurité des populations et reconstruire la confiance à la base.

En définitive, comparer le Canada et l'Afrique du Sud ne revient pas seulement à analyser deux systèmes policiers, mais à interroger la capacité des institutions à réparer, par la proximité et le dialogue, des fractures héritées du passé. Pour le Burkina Faso, cette réflexion met en évidence la nécessité d'inscrire la police de proximité dans un projet plus large de justice sociale, de gouvernance sécuritaire inclusive et de réconciliation nationale. Les résultats suggèrent ainsi que la réussite d'une telle approche dépendra de la capacité des acteurs à articuler réformes institutionnelles, participation communautaire et valorisation des pratiques locales, afin de construire une relation de confiance durable entre la police et les citoyens.

Références bibliographiques

Bagayoko, N. & Savadogo, M. (2022). « L'architecture de sécurité intérieure burkinabè face à la gestion d'une crise multidimensionnelle ». *Working Paper 898/2022*, Norwegian Institute of International Affairs (NUPI), Oslo.

Bolle, P.-H. (1998). La victime, entre le droit pénal et la victimologie. *Eguzkilore*, Cahier 12, pages 119 à 124.

Centre d'Études Stratégiques de l'Afrique. (s.d.). *Approches relatives à la police de proximité et à la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme*.

Da Costa Neves, P. S. (2008). Police de proximité et dualité de la sécurité publique dans la ville d'Aracaju (Brésil) : ou comment faire payer les pauvres pour leur sécurité. *Autrepart*, 2008/1 (n° 45), pages 29 à 42. Éditions Presses de Sciences Po.

Deluermoz, Q. (2011). « La «police de proximité», un projet neuf ? Retour sur l'expérience parisienne au XIXe siècle «. *La Vie des idées*, 25 février 2011.

Dupuis, J., Carton, A., & Saint Pol, S. (2019). Le rôle des proximités dans la construction des registres de la confiance à travers le cas des relations mairie-usagers citoyens. *Management international / International Management / Gestión Internacional*, *23*(3), 16–29. https://doi.org/10.7202/1062206ar

Faull, A., Van der Heyde, J., & Sycholt, M. (2023). *La police sud-africaine doit donner la priorité à la confiance*. ISS Today. Institute for Security Studies (ISS).

FRANCOPOL. (2015). *La police de proximité, un concept appliqué à la Francophonie*. Montréal, Canada : Réseau international francophone de formation policière (FRANCOPOL)

À PARAÎTRE

Gabo, Y.-C. & Boti Bi Golé, R. (2023). « Politique en matière de lutte contre le terrorisme : la contribution de la doctrine de la police de proximité dans le nord de la Côte d'Ivoire «. *Revue Internationale du Chercheur*, Vol. 4, n° 4, pp. 369-387.

Lukunga Ngomba, F. (2018). Dialectique des relations police-population : analyse de la nouvelle police de proximité dans la ville de Kinshasa. *Revue Intelligence Stratégique, 1*(1), 156-168.

McMillan, L. J., Glode-Desrochers, P., & Marshall, P. (2019). *Examen des politiques et des pratiques policières dans le Mi'kma'ki : les voies menant à des relations policières positives*. Sécurité publique Canada / Université Saint-Francis-Xavier.

Ministère de la Sécurité publique. (2025). *Pour une police de proximité au service de la population : rapprochement, concertation et proactivité* (Politique ministérielle). Québec, Canada : Gouvernement du Québec.

Mouhanna, C. (2002). Une police de proximité judiciarisée. *Déviance et Société, 26*(2), 163-182. https://doi.org/10.3917/ds.262.0163

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) (2022). *Analyse comparative des bonnes pratiques en matière de police de proximité en Afrique : Conférence africaine sur la sécurité humaine à travers la police de proximité comme facteur de développement socio-économique.* Tunis, Tunisie.

Quero, Y.-C. (2008). *Étude sur les polices en Afrique subsaharienne francophone : structures et missions au regard de la prévention de la criminalité*. Rapport d'analyse thématique, Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), Montréal, février 2008, 114 pages

Ruiz Vasquez, J. C. (2007). « La réforme des forces de police au Canada : les tensions entre la sécurité des citoyens, les libertés fondamentales et le fédéralisme «. *Revue internationale d'études canadiennes*, n° 36, pp. 161-190.

van der Vijver, K. (2000). La police de proximité aux Pays-Bas: le cas de la ville de Haarlem. *Cahiers de la sécurité intérieure*, *39*(1), 29-55.

Wendpanga David OUEDRAOGO

Journal de Recherche Multidisciplinaire Vol *1, numéro 1,* 2026.

À PARAÎTRE

À PARAÎTRE